

Guide pratique

Candidats individuels – Niveau première *Baccalauréat général et technologique – Année scolaire 2026-2027*

1. Informations générales

Ce guide est destiné aux candidats individuels inscrits aux **épreuves de la classe de première** du baccalauréat général et technologique dans l'académie de Strasbourg.

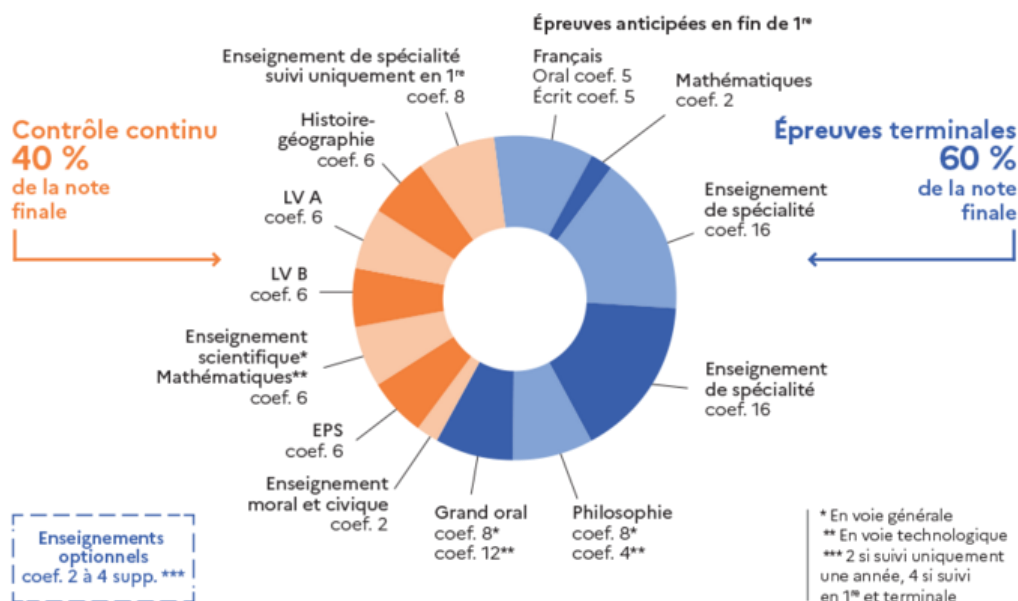
Il a pour objectif de vous accompagner dans la préparation de votre examen en vous présentant les épreuves que vous devrez passer, les modalités d'organisation de ces épreuves, ainsi que les éventuels documents à fournir.

Rappel important : L'inscription au baccalauréat est un acte personnel. Par conséquent, aucune modification des spécialités, enseignements optionnels ou modalités de passage des épreuves ponctuelles ne sera acceptée après la clôture des inscriptions et la validation de votre candidature.

Toutes les informations et documents relatifs à votre candidature (demandes de pièces, convocations, relevés de notes, etc.) seront exclusivement transmis **via votre compte candidat Cyclades**, et à **l'adresse mail renseignée lors de votre inscription**. Il est donc impératif de vérifier que cette adresse est valide et accessible, et de la consulter régulièrement pour ne manquer aucune échéance ou information essentielle.

Pour toute question, vous pouvez contacter les services du Rectorat à l'adresse ea@ac-strasbourg.fr.

LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT



➡ Consulter la page dédiée aux candidats individuels sur le site Éduscol :
<https://eduscol.education.gouv.fr/5694/candidats-individuels-au-baccalaureat-general-et-au-baccalaureat-technologique>

➡ Consulter les programmes du baccalauréat général et technologique :
<https://eduscol.education.gouv.fr/4368/enseigner-au-lycee-generaltechnologique>

2. Les épreuves terminales

Les épreuves terminales sont prises en compte à hauteur de 60 % des résultats pour le baccalauréat.

Elles comprennent :

- **Les épreuves passées par anticipation en fin de première** (ou en fin de terminale pour les candidats autorisés à présenter toutes les épreuves à la même session) :
 - l'épreuve écrite de français ;
 - l'épreuve orale de français ;
 - l'épreuve écrite de mathématiques ;
- **Les épreuves finales, passées en fin de terminale** :
 - l'épreuve écrite de philosophie ;
 - les deux épreuves de spécialité ;
 - l'épreuve orale terminale, dite « Grand oral ».

➔ Consulter les modalités des épreuves terminales du baccalauréat général : <https://eduscol.education.gouv.fr/5706/les-epreuves-terminales-du-baccalaureat-general>

➔ Consulter les modalités des épreuves terminales du baccalauréat technologique : <https://eduscol.education.gouv.fr/5616/les-epreuves-terminales-du-baccalaureat-technologique>

— L'épreuve orale anticipée de français

➔ Consulter les modalités de l'épreuve anticipée de français : <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Special4/MENE2622658N>

L'épreuve se fonde sur le **récapitulatif** des œuvres et des textes étudiés durant la classe de première, sur lesquels les candidats peuvent être interrogés dans la **première partie de l'épreuve**.

Chaque objet d'étude doit comporter :

- pour le **baccalauréat général**, au moins quatre textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (2 extraits au minimum pour chaque œuvre 1 extrait au minimum pour le parcours associé) ;
- pour le **baccalauréat technologique**, au moins trois textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (2 extraits au minimum pour chaque œuvre, 1 extrait au minimum pour le parcours associé).

Ce récapitulatif comporte également une partie individuelle indiquant l'œuvre choisie par le candidat parmi celles proposées au titre des lectures cursives obligatoires : cette œuvre fait l'objet de la **seconde partie de l'épreuve**.

Les candidats individuels présentent l'épreuve orale dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le récapitulatif des œuvres est constitué par le candidat lui-même, en conformité avec les programmes.

Le récapitulatif, accompagné d'une copie des textes choisis devra être transmis au Rectorat, en amont des épreuves. Un mail, détaillant les modalités et délais de transmission, sera adressé aux candidats. Le candidat devra également apporter un exemplaire complet de ce document le jour de l'épreuve.

Si le candidat se présente à l'épreuve sans récapitulatif ou avec un récapitulatif non-conforme, il est interrogé à partir d'un texte choisi par l'examineur.

➔ Télécharger le récapitulatif des œuvres à compléter sur le site de l'académie, rubrique « Épreuves anticipées de français et de mathématiques » : <https://www.ac-strasbourg.fr/epreuves-anticipees-du-bac-general-et-technologique-121751>

3. L'évaluation du contrôle continu

Les candidats individuels passent des évaluations ponctuelles dont les notes sont prises en compte au titre du contrôle continu, à hauteur de 40% des résultats.

Les évaluations ponctuelles portent sur les enseignements obligatoires suivants :

- L'enseignement de spécialité suivi uniquement sur le programme de première ;
- L'histoire-géographie ;
- La langue vivante A ;
- La langue vivante B ;
- L'enseignement scientifique (dans la voie générale) ou les mathématiques (dans la voie technologique) ;
- L'enseignement moral et civique ;
- L'éducation physique et sportive (en terminale uniquement) ;
- Les enseignements optionnels (si le candidat choisit de s'y inscrire)

➔ Consulter les modalités d'évaluation des épreuves ponctuelles : <https://eduscol.education.gouv.fr/5694/candidats-individuels-au-baccalaureat-general-et-au-baccalaureat-technologique#chapitre-ancree9>

➔ Consulter le calendrier prévisionnel des épreuves ponctuelles sur le site de l'académie, rubrique « Évaluations du tronc commun du baccalauréat général et technologique » : <https://www.ac-strasbourg.fr/epreuves-anticipees-du-bac-general-et-technologique-121751>

Changement de modalité d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle d'enseignement moral et civique (EMC)

À compter de la session 2027, l'épreuve orale d'enseignement moral et civique (EMC) est remplacée par une **épreuve écrite** d'une durée d'une heure.

➔ Consulter les nouvelles modalités d'évaluation de l'épreuve d'enseignement moral et civique : <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo35/MENE2622365N>

— Évaluations ponctuelles de la spécialité non poursuivie en terminale

La spécialité non poursuivie en terminale, choisie par le candidat à l'inscription, fait l'objet d'une évaluation ponctuelle au titre du contrôle continu, en fin de première ou en fin de terminale selon la modalité de passage des épreuves retenue.

Le tableau ci-dessous est un document synthétique présentant les documents à fournir pour l'évaluation de certaines épreuves orales. *Pour connaître précisément le déroulement des épreuves ou le contenu des documents à produire, consulter :*

- Pour le baccalauréat général : <https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/ndsevaluations-ponctuelleseds-non-poursuivivoie-qjuin-2025pdf-100575.pdf>
- Pour le baccalauréat technologique : <https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/ndsevaluation-ponctuelleeds-non-poursuivivoie-tjuin-2025pdf-100578.pdf>

Épreuve	Durée	Document(s) à fournir
Arts plastiques	Évaluation orale Durée : 30 minutes	➔ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : - Carnet de travail - Document de synthèse incluant un corpus de 5 œuvres travaillées durant l'année - 2 réalisations plastiques abouties

Cinéma - Audiovisuel	Évaluation orale Durée : 30 minutes	➤ Documents à transmettre <u>avant l'épreuve</u> à l'adresse ea@ac-strasbourg.fr selon les modalités communiquées ultérieurement par mail : - Carnet de création - Document de synthèse accompagné de la liste des œuvres cinématographiques retenues par le candidat (de 4 à 6) - Réalisation audiovisuelle (enregistrée sur un support DVD ou clé USB)
Danse	Évaluation orale Durée : 30 minutes	➤ Documents à transmettre <u>avant l'épreuve</u> à l'adresse ea@ac-strasbourg.fr selon les modalités communiquées ultérieurement par mail : - Carnet de bord retraçant les expériences de danseur, de chorégraphe, de spectateur, de critique et de chercheur du candidat (30 pages maximum) - Document de synthèse présentant la liste des questionnements relatifs aux deux thèmes d'étude définis par le programme et étudiés durant l'année
Histoire des arts	Évaluation orale Durée : 30 minutes	➤ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : - Document de synthèse comprenant : • un résumé du projet mené dans le cadre du programme de première • un récapitulatif des principaux voyages, sorties, partenariats, rencontres effectués par le candidat • la liste des œuvres principales et des œuvres complémentaires étudiées - Dossier d'œuvres contenant un corpus de 8 à 12 œuvres de natures, d'époques et d'expressions artistiques diverses (parmi celles citées dans le document de synthèse)
Musique	Évaluation orale Durée : 30 minutes	➤ Documents à transmettre <u>avant l'épreuve</u> à l'adresse ea@ac-strasbourg.fr selon les modalités communiquées ultérieurement par mail : Document de synthèse présentant les œuvres principales chantées, jouées et étudiées, les thématiques travaillées, les projets d'interprétation et/ou de création mis en œuvre, les concerts suivis et donnés, les rencontres de professionnels de la musique, etc. ➤ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : Enregistrement audio-vidéo d'une pièce musicale (création originale, arrangement ou interprétation d'une œuvre préexistante)
Théâtre	Évaluation orale Durée : 30 minutes	➤ Documents à transmettre <u>avant l'épreuve</u> à l'adresse ea@ac-strasbourg.fr selon les modalités communiquées ultérieurement par mail : - Carnet de bord - Document de synthèse présentant l'organisation du travail de l'année
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	Évaluation orale Durée : 20 minutes	➤ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : Dossier personnel composé de 3 à 5 documents textuels et/ou iconographiques dont le fil conducteur se rattache à l'une des deux thématiques du programme de première
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	Évaluation orale Durée : 15 minutes (30 minutes de préparation)	➤ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : Liste des textes étudiés organisés selon les 3 objets d'étude traités durant l'année (12 textes au minimum, avec un minimum de 3 textes par objet d'étude)
Éducation physique, pratiques et culture sportives	Évaluation orale Durée : 30 minutes	➤ Documents à transmettre via le lien Nuage communiqué par mail, au plus tard <u>15 jours avant l'évaluation</u> de la partie orale : Carnet de suivi retraçant le parcours du candidat, ses expériences de pratiquant et ses réflexions personnelles (30 pages maximum)
Innovation technologique (STI2D)	Évaluation orale Durée : 20 minutes	➤ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : Support numérique de présentation réalisé par le candidat sur la base d'un dossier technique (Le dossier technique est remis au candidat 5 semaines avant la date de l'épreuve.)
Sciences de gestion et numérique (STMG)	Évaluation orale Durée : 20 minutes	➤ Documents à transmettre <u>avant l'épreuve</u> à l'adresse ea@ac-strasbourg.fr selon les modalités communiquées ultérieurement par mail : Dossier d'étude de gestion (10 pages)
Économie, droit et environnement du spectacle vivant (S2TMD)	Évaluation orale Durée : 20 minutes	➤ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : Dossier de présentation du projet du candidat (5 pages hors annexes)

— Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels

Attention : Les enseignements optionnels ne donnent pas lieu à l'attribution de « points bonus ». Les notes obtenues sont prises en compte dans le cadre du contrôle continu, qu'elles soient supérieures ou inférieures à 10/20. L'absence à une épreuve ponctuelle optionnelle équivaut à la note de 0/20.

Le tableau ci-dessous est un document synthétique présentant les documents à fournir pour l'évaluation de certaines épreuves orales. *Pour connaître précisément le déroulement des épreuves ou le contenu des documents à produire, consulter le lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo1/MENE2533572N>*

Épreuve	Durée	Document(s) à fournir
Langue vivante C	Évaluation orale Durée : 10 minutes	↪ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : Document illustrant une thématique traitée au cours de l'année : - Texte (extrait de roman, de pièce de théâtre, poème, article de presse, bande dessinée, etc.) - <u>Ou</u> document iconographique (image, photo, peinture, dessin, etc.)
Langue des signes française	Évaluation orale Durée : 10 minutes	↪ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : Document iconographique (image, dessin, photographie, reproduction d'une œuvre plastique) illustrant une thématique traitée au cours de l'année
Langues et cultures de l'Antiquité	Évaluation orale Durée : 15 minutes (30 minutes de préparation)	↪ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : Liste des textes étudiés organisés selon les 3 objets d'étude traités durant l'année de première (12 textes au minimum, avec un minimum de 3 textes par objet d'étude)
Arts plastiques	Évaluation orale Durée : 30 minutes	↪ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : - Document de synthèse décrivant le travail conduit et précisant le questionnement en lien avec le choix des œuvres - Listes des œuvres choisies reproduites en couleur - 2 réalisations plastiques abouties
Cinéma - Audiovisuel	Évaluation orale Durée : 30 minutes	↪ Documents à transmettre <u>avant l'épreuve</u> à l'adresse ea@ac-strasbourg.fr selon les modalités communiquées ultérieurement par mail : - Carnet de création - Document de synthèse des principales questions ou œuvres cinématographiques étudiées par le candidat - Réalisation audiovisuelle (enregistrée sur un support DVD ou clé USB)
Danse	Évaluation orale Durée : 30 minutes	↪ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : Document de synthèse décrivant le travail conduit
Histoire des arts	Évaluation orale Durée : 30 minutes	↪ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : - Carnet de bord présentant notamment les œuvres étudiées pendant l'année - Document de synthèse décrivant le travail conduit
Musique	Évaluation orale Durée : 30 minutes (30 minutes de préparation)	↪ Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u> : Support de présentation du projet du candidat au format numérique (extraits musicaux ou vidéo enregistrés, présentation multimédia, partitions, représentations graphiques, etc.)
Théâtre	Évaluation orale Durée : 30 minutes	↪ Documents à transmettre <u>avant l'épreuve</u> à l'adresse ea@ac-strasbourg.fr selon les modalités communiquées ultérieurement par mail : - Carnet de création - Document de synthèse décrivant le travail conduit - Liste des principales questions ou œuvres théâtrales étudiées par le candidat